

**Service instructeur**

Direction de la Culture et du Patrimoine  
Service du Patrimoine et de la Conservation  
Et de l'Archéologie

Commission - N° 2007/I - M°/08

**Service consulté**

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 DEC. 2006

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE AUX RAPPORTS (N° 2007/I-7è/05 et  
N° 2007/I-11è/02) EXAMINES PAR LES 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> COMMISSIONS**

**SITE DE WESSERLING :  
DEVENIR DES RELATIONS PARTENARIALES ENTRE LE DEPARTEMENT DU  
HAUT-RHIN ET L'ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU  
PARC TEXTILE DE WESSERLING**

Résumé : *Le 19 mai 2006, le Département du Haut-Rhin a lancé une consultation afin de recourir aux services d'un cabinet d'avocats chargé de revoir la problématique relative aux modes de gestion du site de Wesserling.*

*Dans l'attente des conclusions de l'étude juridique et dans le cadre du vote du Budget Primitif 2007, il vous est proposé dans le présent rapport, de redéfinir les relations partenariales entre notre collectivité et l'Association de Gestion du Site ainsi que nos modalités de financements tant pour le fonctionnement que l'investissement.*

**Préambule**

Le Conseil Général du Haut-Rhin s'est rendu acquéreur, en 1986 des anciens bâtiments de la Manufacture de Wesserling qui n'étaient plus liés à l'activité industrielle du site textile. Ces bâtiments et le site de verdure exceptionnel qui les entoure, composent le Parc de Wesserling.

La valeur patrimoniale du site a été reconnue par le classement en 1998 de 17 hectares du parc et des bâtiments qui le composent à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. En 1996, le Département a installé dans l'ancien bâtiment dit NOVEST, le Musée du Textile et du Costume qui, à cet effet, a été entièrement réhabilité et réaménagé.

Le Département a décidé de confier la gestion du site à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling. Une convention initiale régissant les relations entre le Département et l'Association a été signée le 24 mars 1999. Elle confie à l'Association la gestion, l'animation et le développement de l'ensemble du site patrimonial. Elle gère donc à ce titre le musée du textile et réalise l'entretien et la mise en valeur des jardins publics.

Afin de disposer d'une vision globale des diverses problématiques posées par le site de Wesserling mais aussi des aides financières sollicitées en faveur des différents projets en cours (réhabilitation de la friche industrielle) ou à venir (Pôle d'Excellence Rurale), il est apparu nécessaire pour le Département du Haut-Rhin, de lancer une étude juridique comportant un état des lieux précis et exhaustif du site et permettant de mesurer les enjeux économiques, touristiques et culturels pour l'avenir.

Le Département du Haut-Rhin a lancé une consultation le 19 mai 2006, afin de recourir à un cabinet d'avocats capable d'apporter une prestation d'étude, d'assistance et de conseils juridiques sur le site. Cette consultation a fait l'objet d'un marché passé selon la procédure adaptée qui a permis de retenir l'offre du cabinet Soler-Couteaux/Llorens de Strasbourg en date du 9 juin 2006.

L'étude a porté sur les deux points suivants :

- la régularité juridique des modes d'occupation et de gestion actuels du site, au regard du régime des biens (domaine public ou domaine privé) et au regard du régime des conventions,
- les modes d'organisation de la gestion future du site du Parc de Wesserling.

Le rendu définitif des conclusions de l'étude par le Cabinet Soler-Couteaux/Llorens interviendra dans le cadre d'une réunion conjointe des différentes commissions (2<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>), dont relève le site de Wesserling. Cette réunion aura lieu dans le courant du mois de janvier 2007.

Sans préjuger des conséquences de cette étude qui seront examinées lors de la séance plénière du mois de mars 2007 et dans l'attente des décisions que l'Assemblée sera amenée à prendre, il vous est proposé de revoir l'application de l'actuelle convention, complétée par ses avenants en faveur de l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling.

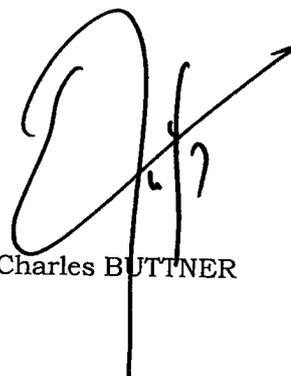
Pour mémoire et conformément à la convention initiale, qui détermine les relations entre le Département du Haut-Rhin et l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc de Wesserling (24/03/1999), il est prévu dans ses articles 1.1 (dotation pour le fonctionnement) et 1.2 (dotation d'investissement), que le Département accorde une dotation annuelle à l'Association afin qu'elle puisse mener ses missions d'animation et d'entretien du parc extérieur mais aussi procéder à des investissements concernant du matériel et du mobilier.

Néanmoins, dans l'attente des conclusions qui seront rendues à l'issue de l'étude juridique, il est proposé au Conseil Général de donner délégation à la Commission Permanente pour permettre le versement des aides départementales nécessaires à la pérennité de l'Association gestionnaire du site de Wesserling.

En conclusion, il vous est proposé :

1. De prendre acte du présent rapport,
2. de donner délégation à la Commission Permanente pour le versement des aides départementales à intervenir en 2007 en faveur de l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

